Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 16 (1922)

Artikel: Guillaume Moënnat, Abbé d'Hauterive : réformateur de la vie monastique

Autor: Steiger, Augustin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-122545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Guillaume Moënnat, Abbé d'Hauterive

Réformateur de la vie monastique

Par le R. P. Dr Augustin STEIGER, S. Ord. Cist.

Aumônier à la Maigrauge.

C'est en cherchant un document aux Archives cantonales de Fribourg que, par hasard, nous trouvâmes une lettre, adressée par le Nonce apostolique Scappi [1], le 13 août 1626, à l'Abbé d'Hauterive, lettre qui n'est pas sans intérêt pour les couvents d'Hauterive, de la Maigrauge, de la Fille-Dieu et de Montorge.

Nous occupant plus tard, d'une manière plus précise et plus détaillée, de cet Abbé d'Hauterive : Dom Guillaume Moënnat, nous fûmes heureux de pouvoir constater que c'était un religieux très distingué. L'Ordre de Cîteaux, les monastères d'Hauterive, de la Maigrauge et de la Fille-Dieu, et le canton de Fribourg peuvent s'estimer heureux de compter parmi les leurs cet homme éminent. Il a vécu, il a travaillé avec grand succès à une époque où il fallait une main forte et énergique pour soutenir la discipline monastique, et pour la réformer là où elle commençait à baisser.

En suivant l'encouragement de la sainte Ecriture : « Faisons l'éloge des hommes illustres et des pères de notre race » (Eccli., 44, 1), nous nous proposons de présenter d'abord, avec quelques dates de sa vie, la grande activité de ce moine, de cet Abbé cistercien dans son propre Ordre ; puis, nous reviendrons sur la lettre ci-dessus mentionnée pour parler brièvement de sa sollicitude pour un couvent d'un autre Ordre.

Tout d'abord, c'est dans le monastère de la Maigrauge, à Fribourg, de l'Ordre de Cîteaux, que nous rencontrons le moine Dom Guillaume

[1] Scappi Alexandre, évêque de Campagna, Nonce apostolique en Suisse (Lucerne) de 1621–28 ; cf. Steimer, *die päpstl. Gesandten in der Schweiz*, Stans, 1907.

Moënnat d'Hauterive [1]. En 1602, il y était — jeune encore — confesseur et directeur des religieuses, rempli d'un grand zèle pour la réforme selon les prescriptions de l'Eglise, du Concile de Trente et selon l'esprit de l'Ordre de Cîteaux. D'après les anciennes chroniques de la Maigrauge, cette même année 1602 coïncidait justement avec le rétablissement de la clôture régulière dans ce monastère. L'Abbesse M. Guillauma Dupasquier, de Sâles (Gruyère), et plusieurs religieuses très ferventes étaient tout attristées et alarmées de voir que la clôture n'était pas en tout point exactement observée, et elles adressèrent une pétition formelle à l'Abbé général de Cîteaux, Dom Edmond de la Croix. A peine la régularité et l'étroite observance de la règle fut-elle introduite qu'on remarqua d'une manière visible la bénédiction du Ciel sur cette maison ; elle se manifesta surtout par l'entrée de plusieurs nobles demoiselles vertueuses et d'un esprit cultivé, appartenant à des familles très distinguées [2].

Le fervent confesseur de la communauté, Dom Guillaume Moënnat, faisait tout son possible, avec une sainte ardeur et une admirable persévérance, pour soutenir et développer la réforme et la discipline si heureusement rétablie. « Il savait — disent les chroniques — si bien manier les esprits, qu'il porta sans peine les religieuses à vivre en commun et à joindre à la masse commune tout ce qu'elles avaient en particulier. »

Ce ne fut cependant pas sans beaucoup de courage et d'énergie que le P. Guillaume obtint ces beaux résultats, car il fut menacé de la part même des parents des religieuses à cause de son zèle incessant pour les réformes de la pauvreté et de la clôture. Mais le vaillant Père

[1] Guillaume Moënnat, de Romont, avait fait sa profession religieuse à Hauterive le 12 octobre 1597. (MÜLINEN, *Helvetia sacra*, I, 177.)

D'après une liste dans la collection Gremaud : Documents et notes sur Hauterive, N° 39, aux Archives cantonales, il ne serait entré en religion à Hauterive qu'en 1598. Il fut élu Abbé d'Hauterive — le 45me Abbé — le 8 décembre 1616 et il y mourut le 1er septembre 1640. — MÜLINEN, *l. c.*, donne de cet Abbé ce trait caractéristique très concis : « Il fut un vrai religieux, fervent à la prière ; il réforma la discipline à Hauterive, à la Maigrauge et à la Fille-Dieu. »

[2] C'étaient avant tout les deux religieuses choristes mortes en odeur de sainteté : Elisabeth Castella et Maria Reiff ; la première, de la noble famille de Castella de Gruyères, reçut l'habit en 1608 et mourut déjà le 17 janvier 1611.

Marie Reiff, fille du conseiller Jacques Reiff de Fribourg, reçut l'habit en 1607 et mourut le 15 juin 1615. — Voir les notices biographiques de ces deux Cisterciennes, mortes en odeur de sainteté, rédigées par le directeur de ce temps-là, notre P. Guillaume Moënnat, et publiées plus tard dans la *Vie de la Vénérable Anne-Elisabeth Gottrau*, Fribourg, 1884 (Imprimerie Saint-Paul).

ne se laissa pas intimider. Et l'énergie qu'il voua au développement et à l'achèvement des réformes monastiques trouva une entière approbation et un nouvel encouragement de la part du Général de l'Ordre, Dom Edmond de la Croix, comme nous le voyons en deux lettres, adressées par lui au P. Guillaume Moënnat [1].

La réforme et la clôture nouvellement rétablies et la fidélité à en maintenir l'observance trouvèrent le meilleur soutien en l'Abbesse Anna de Techtermann, élue le 27 octobre 1607 [2]. Grâce à la mutuelle ardeur de l'Abbesse et du Père confesseur, la réforme et le bon esprit religieux ne pouvaient que faire de merveilleux progrès pour le bien spirituel et temporel du monastère.

L'Abbesse Anna de Techtermann avait reçu sa bénédiction abbatiale de l'Abbé Jean Martin de Clairlieu (diocèse de Toul) qui, à cette même occasion, faisait la visite régulière à la Maigrauge, étant « Commissaire général fondé de tous les pouvoirs de l'Ordre et du Chapitre Général pour l'Allemagne supérieure, pour la Suisse, la Bohême et la Pologne ». Elle avait — comme nous le voyons dans une lettre adressée par cet Abbé Jean Martin au P. Guillaume Moënnat [3] — exposé à l'Abbé ses craintes que, dans le cas où le P. Guillaume quitterait la Maigrauge, il n'y eût danger qu'une observance moins parfaite ne survînt, ce qui eût été bien déplorable pour l'heureux rétablissement de la discipline et de la réforme qui étaient en si bonne voie de progrès. C'est pourquoi l'Abbé de Clairlieu fixa la décision suivante : « Nos qui utramque disciplinam scil. et clausuram sertam tectam conservari ex animo cupimus, quique de tuorum morum probitate... et

[1] Ces deux lettres se trouvent (en original) aux archives de la Maigrauge ; elles sont datées de Cîteaux, du 22 juillet 1602 et 3 octobre 1603 ; la première de ces deux lettres nous apprend que c'est l'évêque de Lausanne, — le très savant Jean Doros — qui avait parlé à l'Abbé de Cîteaux de l'activité si féconde du Père Guillaume à la Maigrauge. La lettre commence ainsi : « Dom Père Confesseur. Monsieur de Lausanne a pris la peine de me mander le bon devoir que (vous) rendez en votre charge et principalement en ce qui regarde l'observance de la clauture régulière, un des principaux maintiens de la profession monastique... » — Dans la seconde lettre, le Général de l'Ordre confirme au P. G. Moënnat tous les pouvoirs nécessaires et il lui accorde la faveur de ne pouvoir être déchargé de son poste à la Maigrauge sans le consentement du Général.

[2] Cette élection eut lieu parce que l'Abbesse Guillauma Dupasquier avait 80 ans et était presque aveugle. Elle-même avait demandé sa démission. L'élection de la nouvelle Abbesse se fit sous la présidence de l'Abbé Jean Martin de Clairlieu.

[3] Lettre sur parchemin avec beau sceau, datée de la Maigrauge le 30 oct. 1607, aux archives de la Maigrauge.

fidelitate et nostrae monasticae religionis zelo plene informati sumus, Te in praedicto confessarii praefati monialium monasterii officio cum omnibus facultatibus..... confirmandum, ac ubi opus foret, de novo instituendum esse duximus... sublata cuilibet tui inconsultis iisdem Capitulo vel Reverendissimo inde amovendi facultate.... »

Certainement c'est un fait rare dans l'histoire cistercienne, qu'un simple confesseur de religieuses ait été si énergiquement soutenu par le Général de l'Ordre, par le Commissaire général et le Chapitre général comme le P. Guillaume Moënnat à la Maigrauge, au point de ne pouvoir pas même être relevé de sa charge sans le consentement formel du Général et du Chapitre général de l'Ordre. Tout cela donne une preuve évidente de l'activité si efficace et du grand dévouement du P. G. Moënnat, pénétré si fortement de l'esprit de réforme et du véritable esprit de saint Bernard.

En même temps, le P. G. Moënnat fut chargé aussi par le Général de l'Ordre, l'Abbé Nicolas Boucherat, de Cîteaux, de la réforme du monastère des Cisterciennes de la Fille-Dieu, près Romont [1].

Ces deux couvents de religieuses, la Maigrauge et la Fille-Dieu, dépendaient de la juridiction de l'Abbé d'Hauterive. Mais il semble presque que l'Abbé d'Hauterive [2] n'ait pas vu d'un œil bienveillant le zèle et l'activité du P. G. Moënnat pour la réforme et que, au lieu de l'y soutenir, il lui ait mis des obstacles. Nous pouvons tirer cette conclusion d'une lettre du Général de Cîteaux, adressée au P. G. Moënnat.

Après que le Général lui eut déjà écrit, par lettre du 12 mai 1614 [3] : « Nous Vous avons établi... non seulement Père Confesseur au monastère de la Maigrauge... mais aussi... Visiteur, et pareillement au monastère de la Fille-Dieu... Vous donnant à cet effet la puissance que... les Révérends Abbés d'Hauterive y ont... » ; il le

[1] Lettre du 24 octobre 1606 : « En pleine et entière connaissance de votre prudence... et zèle envers notre religion monastique nous vous commandons et ordonnons... de Vous transporter incessament au dit monastère de Romont et... visiter et réformer tant au chef, qu'aux membres et y rétablir la clauture régulière suivant les saints décrets des Concils et des statuts de nos Chapitres generaux... » — Archives de la Maigrauge. L'Abbesse de la Fille-Dieu en ce temps-là était Marie Chassot d'Orsonnens, 1598–1613, à laquelle succéda Marie Moënnat, 1613–1650, la sœur de l'Abbé Guill. Moënnat.

[2] C'était l'Abbé Pierre Deytard, depuis 1614, qui avait été auparavant religieux de Saint-Augustin ; c'était « un homme dépravé », comme dit MÜLINEN, *l. c.*, I, 179, qui fut même déposé par le Conseil de Fribourg.

[3] Aux Archives de la Maigrauge.

confirme encore par lettre du 9 juin de la même année 1614. Ce document [1] est de nouveau très honorable pour le P. G. Moënnat et très intéressant pour l'histoire de l'Ordre, comme nous le constatons dans le texte : « Te dictorum monasteriorum Macraugiae et Filiae Dei Commissarium, subsenatorem et Patrem Visitatorem de tua sufficientia et idoneitate certi instituimus : Consideravimus multa tibi, quo minus id munus exequi possis, dari posse et data esse, ut nobis relatum est, impedimenta a Venerando Abbate tuo Altaeripae, qui tibi a nobis hanc datam esse commissionem non satis aequo animo videat. Quapropter te ab illius Jurisdictione et obedientia, donec aliter a nobis statuatur eximimus, ut sine hoc impedimento onus tibi impositum fieri possit, quam obedientiam nulli dicti nostri Ordinis Cisterciensis nisi nobis et nostris expressis Commissariis reddes, Vetantes dicto Venerando Abbati ejusque Religiosis, ne contra hanc nostram Ordinationem ire quovis modo sub poena excommunicationis praesumant...

Par ce document très important et très intéressant, le P. G. Moënnat est donc déclaré exempt de la juridiction et de l'obéissance vis-à-vis de son propre Abbé, afin qu'il puisse mieux travailler à la réforme régulière dans ces deux monastères de la Maigrauge et de la Fille-Dieu, sans entraves et sans obstacles de la part de l'Abbé d'Hauterive.

Et du reste le Général de l'Ordre, l'Abbé Nicolaus Boucherat, put constater par lui-même, l'année suivante, 1615, l'éminent succès de l'activité du P. G. Moënnat, à l'occasion de la visite régulière qu'il fit au couvent de la Maigrauge. Il a résumé ses impressions dans la charte de visite du 2 août 1615, qui donne un très beau témoignage du bon esprit religieux qui régnait alors dans ce monastère [2].

A la même occasion, l'Abbé Général confirma formellement [3] le P. G. Moënnat comme « Père Commissaire pour la Maigrauge et la Fille-Dieu », en le chargeant d'y ordonner et décider tout ce qu'il y trouverait nécessaire selon les lois de Dieu, les prescriptions de l'Eglise et de l'Ordre, pour l'entier rétablissement de la réforme et de la discipline monastique.

[1] L'original sur parchemin avec sceau, aux archives de la Maigrauge.

[2] L'Abbé Général dit qu'il y avait trouvé « la charte de Visite de l'Abbé de Clairlieu, commissaire général, pleine de bonnes et salutaires ordonnances, conformes à la pratique ancienne de l'Ordre et plus approchante des instituts de la Règle, soigneusement gardée et mise à exécution de point en point et selon leur forme et teneur par l'Abbesse et les Religieuses ».

[3] Lettre sur parchemin avec sceau, datée du 18 avril 1615, de la Fille-Dieu, aux archives de la Maigrauge.

On comprendra dès lors combien l'Abbesse et la communauté regrettèrent le départ de leur si dévoué confesseur, qui avait travaillé de toutes ses forces et avec un admirable succès pour le bien spirituel et temporel du monastère, comme nous le témoignent les chroniques de la maison.

Le P. Guillaume Moënnat avait gagné aussi, par son esprit vraiment religieux, son grand zèle pour la bonne discipline monastique, la confiance, l'estime de ses confrères à un tel degré qu'il fut élu Abbé d'Hauterive le 8 décembre 1616.

Pour l'Abbaye d'Hauterive, ce fut autant un bonheur qu'un honneur d'avoir un tel supérieur, qui possédait dans la plus large mesure même l'entière confiance du Général de l'Ordre, et qui donna toutes les garanties qu'à Hauterive aussi, la vie religieuse et la discipline monastique prendraient un nouvel élan. Les renseignements — malheureusement peu nombreux — que nous avons sur cette période d'Hauterive, suffisent cependant à prouver la sagesse de son administration à la tête du monastère. De même il continua son activité réformatrice à la Maigrauge. Peu après son élection, il adressait déjà une lettre [1] à sa chère communauté de la Maigrauge, toute empreinte de conseils et de directions paternels, exhortant les religieuses à suivre l'exemple de deux de leurs sœurs mortes en odeur de sainteté pendant qu'il était confesseur de la communauté, c'est-à-dire les sœurs Elisabeth Castella et Maria Reiff [2]. Il les encourageait « à rester fidèles aux pratiques de la réforme, à rester de vaillantes servantes de Jésus-Christ, des branches

[1] Voir *Chroniques de la Maigrauge*, année 1616.

[2] Voir plus haut, page 272 de cet article. — Les chroniques donnent aussi à l'année 1614 un récit semblant prouver comment le bon Dieu voulut manifester la sainte mort d'une religieuse de la Maigrauge : « Le jour de sainte Catherine, l'an 1614, quand l'Evêque de Lausanne fit justement une visite à la Maigrauge, — c'était Jean de Watteville, anciennement Cistercien de l'Abbaye de la Charité (*Caritas*) diocèse de Besançon, élu évêque de Lausanne après avoir été présenté par le duc de Savoie, et consacré le 18 avril 1610 (voir *Mémorial de Fribourg*, t. VI, p. 423 ss.) — le Père Moënnat se trouvait devant le monastère... lorsqu'un homme à cheval vint de la ville et dit tout ému au Père que le feu était au monastère. Le Père, tout effrayé, envoya aussitôt la Sœur portière voir ce qu'il en était. Elle revint peu après assurer qu'il n'y avait point de feu au couvent. En ce moment, il arriva une grande multitude de gens, qui venaient les uns par le chemin de la ville, les autres passaient la rivière avec des bateaux, et tous accouraient au secours pour éteindre ce grand feu, qu'ils assuraient avoir vu élever des flammes par dessus du monastère. Quoique les Sœurs certifiassent qu'il n'y avait pas de feu, le Père Moënnat laissa entrer trois charpentiers, mais ceux-ci ayant visité et examiné tout le monastère, n'aperçurent la moindre apparence de feu, sinon un foyer de

fertiles unies à la vraie vigne, à faire luire sur elles-mêmes les armes invincibles de Jésus-Christ par les vertus et les saintes œuvres ».

Ces avis et le soin paternel de l'Abbé G. Moënnat avaient donc un si éclatant succès que les chroniques de l'année 1623 peuvent dire : « Toutes ces pieuses religieuses menaient une vie fort régulière, observant exactement la sainte règle, à l'exception du maigre. »

Les réformes peu à peu rétablies devaient encore s'étendre à l'abstinence, afin que celle-ci aussi fût observée entièrement d'après la règle.

« Les religieuses faisaient gras alors — nous racontent les chroniques — les dimanches, mardis et jeudis, suivant en ce point l'ancienne coutume, qu'elles avaient trouvée introduite depuis longtemps. Mais Dieu, qui se plaît à perfectionner les âmes dévotes, qui le servent avec sincérité et simplicité de cœur, voulant élever ce pieux monastère à une grande perfection... inspira à quelques-unes, surtout à la Sœur Ursule Dupaquier, une sainte ferveur de s'abstenir de la viande, excepté en cas de maladie. » Peu à peu cette ferveur se communiqua aussi aux autres religieuses et fut fort encouragée et soutenue par l'excellent confesseur qui se trouvait alors à la Maigrauge, le R. P. Marmet [1] et aussi par leur Visiteur le Révérendissime Abbé Guillaume Moënnat d'Hauterive. C'est lui qui communiqua la résolution prise par les reli-

la grande cuisine, où il y en avait si peu que l'un des charpentiers dit qu'il l'eût porté dans sa main. Alors tout le peuple qui était accouru s'en retourne en ville, émerveillé de ce prodige, par lequel Dieu manifesta la sainteté et la gloire d'une religieuse qui venait de mourir, et dont le nom n'a pas été conservé. »

[1] Après le P. Guill. Moënnat et avant le P. Marmet, la Maigrauge eut comme Confesseur *venerabilem virum Franciscum Moënnat*, curé de Promasens, qui fut nommé confesseur du couvent par lettre du Général de l'Ordre, Nicolas Boucherat, le 27 décembre 1616 (cette lettre se trouve aux archives de la Maigrauge), « jusqu'à ce qu'on pût trouver un religieux de l'Ordre même pour ce poste ».

Il est bien possible que François Moënnat était parent avec l'Abbé G. Moënnat. Pierre Marmet, né le 31 décembre 1584, à Salins (Franche-Comté), docteur en théologie de l'Université de Dôle, prêtre séculier, ensuite Oratorien, fut chapelain et secrétaire de l'Evêque Jean de Watteville (voir la note précédente) qui le chargea du ministère des religieuses de la Maigrauge. Plus tard, Pierre Marmet se fit Cistercien et fut depuis 1635 supérieur du collège de l'Ordre à Dôle. En 1650, il était de nouveau à Fribourg et c'est grâce à son zèle que la Confrérie du Scapulaire fut érigée à Bourguillon. Il mourut dans le prieuré de son Ordre, à Salins, le 12 février 1654. Voir la *Semaine catholique* de Fribourg, novembre 1919, et A. Pidoux, *Notre-Dame Libératrice*, Dôle, 1912, p. 24 ss.

gieuses d'observer l'abstinence, au R. P. Général de l'Ordre Nicolas Boucherat. Celui-ci donna son consentement, quoique — ajoutent les Chroniques — on fît gras trois jours par semaine et à Cîteaux et à Clairvaux.

Mais ce consentement du Général ne valait d'abord que pour une année, afin de s'assurer « si les Religieuses avaient assez de force et de santé pour continuer ce régime le reste de leur vie ». On commença donc à pratiquer l'abstinence complète le jour de saint Urbain, l'an 1625. Pour augmenter encore le mérite de cette abstinence, les religieuses demandèrent en plus, dans une lettre adressée au Saint-Père, à Rome, son consentement et sa bénédiction [1].

Cette ardente ferveur tint ferme à la Maigrauge, grâce aux soins paternels de leur Visiteur, l'Abbé Moënnat [2], grâce à la bonne volonté des religieuses.

Il nous est permis de tirer cette conclusion de tout ce que nous rapportent les chroniques des années suivantes, et surtout aussi de l'année 1640.

C'est le 1er septembre de cette année 1640 que mourut l'Abbé Guillaume Moënnat, à Hauterive, après une vie religieuse exemplaire, toute consacrée au rétablissement de l'esprit et de l'observance de l'Ordre de Cîteaux et des réformes selon les prescriptions et les conciles de l'Eglise, estimé et honoré des plus hauts Supérieurs de l'Ordre,

[1] Cette lettre a été conçue en ces termes : « Nous, Abbesse, Prieure et Religieuses de la Maigrauge, désirant avec la grâce et l'aide de Dieu de tendre toujours à la perfection religieuse et à l'observance de notre sainte règle, et en suite de la requête faite par nous à Monseigneur notre Révérendissime de Cîteaux et de la permission qu'il nous a donnée par l'acte sur ce fait daté du 12 avril, nous avons de notre libre et bonne volonté promis et promettons de garder perpétuellement l'abstinence de la chair selon la prescription de notre sainte Règle et de ne point contrevenir à cette promesse ni directement ni indirectement. Nous ne recevrons personne qui ne s'engage à garder la même abstinence et nous ferons à l'avenir signer cet engagement par toutes les Religieuses à leur profession. — En foi de quoi nous nous sommes ici soussignées, ce jour de la Sainte Trinité, l'an 1625. » — 45 tant choristes que converses.

Les Chroniques ne disent rien d'une réponse de Rome à cette lettre.

[2] Nous voyons, dans une lettre écrite par l'Abbé Guill. Moënnat à la Fille-Dieu le 7 février 1620, qu'il continua aussi sa vigilance paternelle sur cette maison. Par cette lettre, il confirme le religieux Dom Christophe Savary dans sa charge de Père Confesseur de ce couvent, lui enjoignant spécialement que la clôture régulière soit bien et entièrement observée. — Cette lettre se trouve à la Bibliothèque cantonale, où j'ai pu la consulter.

comme nous le prouvent bien tous les documents cités, et encore une lettre de l'Evêque du diocèse [1].

Comme successeur de l'Abbé Guillaume Moënnat fut élu à Hauterive le R. P. Clément du Mont [2]. Quoique rempli de la meilleure volonté, il ne réussit pas à maintenir à sa hauteur la réforme rétablie par son prédécesseur.

Que la ferveur religieuse diminua à Hauterive après la mort de l'Abbé G. Moënnat, c'est prouvé aussi par le fait suivant que racontent les chroniques de la Maigrauge : « A l'occasion de la visite régulière que l'Abbé de Lucelle [3] fit à Hauterive, les moines — à l'exception de six — lui demandèrent la permission de faire gras trois jours de la semaine. » D'après cela, on aurait donc observé — aussi à Hauterive, au moins sous l'Abbé G. Moënnat — l'abstinence complète. Cette demande attrista fort l'Abbé de Lucelle et chagrina aussi l'Abbé du Mont d'Hauterive qui, à cause de cette démarche de sa communauté,

[1] Dans cette lettre du 13 juin 1638 que l'évêque Jean de Watteville avait adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, il dit entre autres : « ...nous voulons faire connaître notre volonté à tous nos diocésains, prêtres et laïques, que nous admettons pour toujours dans notre diocèse de Lausanne tous les privilèges qui ont été accordés à cet Ordre (de Cîteaux) par les Souverains Pontifes et de même l'usage de ces privilèges sans aucun empêchement de notre part ou de la part de notre Vicaire général. » L'Evêque recommande encore spécialement la prestation des dîmes. — Cette lettre se trouve aux Archives cantonales, Collection Gremaud, *Documents et notes sur Hauterive*, N° 39, p. 174 ss.

[2] Clément du Mont, d'Autigny, fut Abbé d'Hauterive jusqu'au 1er novembre 1659 et se donna beaucoup de peine pour maintenir la bonne discipline. Avant d'être Abbé d'Hauterive, il avait été neuf ans directeur à la Maigrauge. Dans les archives de la Maigrauge se trouve une lettre de son Abbé Dom Guill. Moënnat, datée du 7 mai 1635, lui accordant les permissions nécessaires pour l'entrée dans la clôture ; lettre qui témoigne de nouveau combien l'abbé Moënnat veillait à ce que la clôture fût observée. Au commencement de sa charge de confesseur à la Maigrauge, le P. Clément du Mont reçut aussi une lettre de l'Abbé de Lucelle (voir la note suivante), qui le félicite d'être heureux à la Maigrauge, lieu de paix « *Melior est dies una in atriis Magraugiensibus super millia in Altaripanis* ». Cette lettre, datée du 3 juin 1631, prouve aussi que l'Abbé Guill. Moënnat d'Hauterive avait bien des difficultés à surmonter pour maintenir la bonne observance. Le Prieur et quelques religieux s'étaient adressés à l'Abbé de Lucelle pour se plaindre de leur propre Abbé. Mais l'Abbé de Lucelle leur eut vite répondu : ... « *loco auxilii quod ipse (Prior) et seniores apud me quaesiere, misi eis acrem Philippicam seu invectivam, qua eos officii sui et debiti erga Superiorem suum, Christi Vicarium commonefeci...* » Cette lettre se trouve à la Bibl. cant. et univ.

[3] C'était l'Abbé Laurent Lorillard (*Auricularis*) de Porrentruy, docteur en théologie, élu le 18 septembre 1625, mort le 29 mai 1648. — Le monastère de Lucelle (Lützel) sur la rive droite de la Lucelle, diocèse de Bâle, fut fondé en 1123. Voir Mülinen, *Helvetia sacra*, I, 189 ss.

explicable seulement par le manque de ferveur monastique, fut si découragé, qu'il songea à quitter Hauterive et à se faire Chartreux. Il se rendit à la Maigrauge pour y trouver un peu de consolation. Et, en effet, le zèle courageux et édifiant qu'il y constata toujours en vigueur le consola et l'encouragea tellement qu'il résolut de rester à Hauterive.

Après la visite d'Hauterive, l'Abbé Lorillard de Lucelle vint aussi à la Maigrauge et fut très satisfait de la ferveur et du bon esprit de la communauté.

« Il demanda aux religieuses si elles étaient toujours dans le dessein d'observer la règle en tous ses points, gardant l'abstinence avec une constante fermeté. Elles lui répondirent toutes, d'un commun accord, qu'elles n'avaient jamais eu d'autres sentiments là-dessus et qu'avec la grâce de Dieu elles l'observeraient toujours très exactement. » L'Abbé du Mont reprocha alors au Visiteur d'avoir trop facilement permis aux religieux d'Hauterive de faire gras. L'Abbé de Lucelle répondit que s'il avait trouvé à Hauterive autant de bonne volonté qu'à la Maigrauge, il en aurait agi bien différemment. Mais l'Abbé d'Hauterive n'étant pas content de cette permission, s'adressa à Rome pour obtenir l'autorisation de réintroduire l'abstinence dans son couvent ; elle lui fut aussi accordée. On voit par là comme l'Abbé du Mont avait des difficultés pour maintenir et faire régner dans son monastère le bon esprit et la pratique des réformes ; et il semble bien qu'il ne possédait pas la forte énergie, unie à la prudence et à la modération, de l'Abbé Guillaume Moënnat.

De tels hommes, doués de cinq talents, sont rares, et plus rares encore sont ceux qui savent bien employer leurs talents, non seulement pour leur bien personnel, mais pour ceux aussi sur lesquels s'étend leur autorité.

Tel a été l'Abbé Guillaume Moënnat, comme nous le voyons par cet exposé. Ce fut un vrai Cistercien, un vrai fils de saint Bernard, distingué par son zèle pour les réformes dans les monastères d'Hauterive, de la Maigrauge et de la Fille-Dieu. Et sans doute, ces deux dernières maisons ont encore à présent, et pour toujours, toute raison de lui conserver une gratitude très profonde.

Nous ne devons pas nous étonner que l'Abbé Guillaume Moënnat, distingué par tant de qualités de supérieur, de réformateur de la vie monastique, fût apprécié et estimé même hors de son propre Ordre, de telle sorte qu'on désirait se soumettre à son habile direction.

C'est ce qui arriva, par exemple, au couvent des Sœurs Capucines de Montorge, fondé en 1626, peuplé en 1628 [1].

Ce couvent est situé dans le voisinage de celui de la Maigrauge. C'est pourquoi nous comprenons fort bien que les religieuses de la Maigrauge et aussi leur Supérieur majeur et Visiteur, l'Abbé Guillaume Moënnat d'Hauterive, aient craint que la proximité immédiate de ces deux maisons n'eût des conséquences peu favorables à leur développement. L'Abbé aura peut-être pensé à l'ordre du Chapitre général de Cîteaux de l'année 1152, de n'ériger une nouvelle Abbaye qu'à une distance d'au moins dix lieues d'une autre préexistante, et il aura probablement appliqué les raisons motivant cette défense à la fondation projetée de Montorge. Il se sera sûrement posé l'importante question, si, étant si proches l'un de l'autre, ces deux couvents auraient assez pour vivre et assez de recrues pour leur développement.

Le fondateur de Montorge, Jacques Wallier, et le Père Provincial des Capucins s'adressèrent alors au Nonce apostolique Alexandre Scappi, à Lucerne.

Celui-ci se crut obligé de tranquilliser là-dessus l'Abbé d'Hauterive par une lettre spéciale ; et c'est précisément de cette lettre que nous avons fait mention au commencement de notre article [2].

Le couvent de Montorge fut construit ; tout s'arrangea en paix, comme nous le prouve le fait que les premières religieuses demandèrent l'Abbé Guillaume d'Hauterive — bien qu'étranger à leur Ordre — pour premier Visiteur. Pour l'obtenir, elles s'adressèrent au Nonce apostolique, à Lucerne [3], qui exauça leur demande [4].

[1] Le couvent de Saint-Joseph, à Montorge, doit sa fondation au noble et pieux Jacques Wallier, citoyen de Fribourg et de Soleure, et à son épouse Barbe Progin, de Praroman. Les quatre premières religieuses, sous la direction de Mère Elisabeth Schwendimann, vinrent de Sainte-Anne, de Lucerne.

[2] Cette lettre se trouve aux Archives cantonales, elle est datée du 13 août 1626. Le Nonce s'efforce, par cette lettre, de rassurer l'Abbé d'Hauterive que la fondation de Montorge ne fera aucun tort au couvent de la Maigrauge, « car la main de Dieu ne fera pas défaut ».

[3] Nous ne pouvons constater, si c'était encore le nonce Alexandre Scappi, ou déjà son successeur Ciriaco Rocci, archevêque de Patras, qui fut accrédité à Lucerne le 28 juin 1628.

[4] Voir un manuscrit aux archives de Montorge : « Courte relation de l'origine et commencement du couvent de Montorge », écrit en 1635. On y remarque qu'on voulut d'abord comme Visiteur le prévôt de Saint-Nicolas Jacques Kämmerlin (g) mais il ne put accepter cette charge... Le manuscrit continue : ... les Sœurs ayant d'ailleurs besoin d'un Visiteur, elles ont conclu d'en élire et choisir un qui

L'Abbé Guillaume Moënnat déploya aussi au nouveau couvent de Montorge une activité et un dévouement couronnés de succès, comme nous le prouve le même texte du manuscrit ci-dessous mentionné des archives de Montorge [1] ; il resta Visiteur de ce couvent jusqu'à sa mort, en 1640 [2].

ait toutes les qualités réquisites à remplir dignement cette charge ; mais ne trouvant point de plus capable ni de plus propre qu'une personne religieuse, que les Constitutions même de ces Religieuses réformées ordonnent d'élire, elles ont d'abord jeté l'œil sur le Révérendissime Mr. Wilhelm, Prélat et Abbé d'Hauterive, qui n'avait pas seulement déjà eu beaucoup de semblables couvents sous sa vigilance et direction, mais qui en avait déjà incité et ramené à une louable et sainte réformation... C'est pourquoi... l'Illustre et R^me^ Nonce apostolique l'a ordonné Visiteur de ces Révérendes Sœurs, dépendantes immédiatement du Saint-Siège Apostolique. »

[1] « ...Il s'est si bien comporté jusqu'à présent dans cette charge et il l'a remplie avec une telle affection paternelle, avec une telle ferveur et bienveillance, que tout le couvent en a reçu une parfaite satisfaction. Dieu veuille encore le conserver longtemps dans une bonne santé et prospérité... ».

[2] Ajoutons encore que le successeur de l'Abbé Guill. Moënnat à Hauterive, l'Abbé Clément du Mont, fut aussi son successeur comme Visiteur de Montorge, nommé par le Nonce apostolique Laurent Garotti, et il garda cette charge jusqu'en 1657.

Plus tard encore, trois Abbés d'Hauterive furent aussi Visiteurs de Montorge : l'Abbé Candide Fivaz, de 1698–1700 ; l'Abbé Constantin de Maillardoz, de 1746-1751 ; et de nouveau en 1754 ; et depuis 1784 Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, élu Abbé d'Hauterive en 1761, nommé Evêque de Lausanne par Pie VI, en 1782 ; il garda même comme Evêque le titre et la charge d'Abbé d'Hauterive.